RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 13814
Numéro SIREN : 513 815 035
Nom ou dénomination : LA FINANCIERE DE LUTECE

Ce dépôt a été enregistré le 25/10/2013 sous le numéro de dépôt 96593

1309669101

DATE DEPOT :	2013-10-25
NUMERO DE DEPOT :	2013R096593
N° GESTION :	2009B13814
N° SIREN :	513815035
DENOMINATION :	LA FINANCIERE DE LUTECE
ADRESSE :	20 avenue Franklin Roosevelt 75008 Paris
DATE D'ACTE :	2013/07/26
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT DE COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE E

PE du 26.7.2013
CH

98 13814

FINANCIÈRE DE LUTÈCE
VOTRE PARTENAIRE DURABLE

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL
en qualité de président

Greffe du tribunal de commerce de Paris
Acte déposé le :
25 OCT. 2013
Sous le N° : 96593

LA FINANCIÈRE DE LUTÈCE
Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros,
Siège social : 20, avenue Franklin D. Roosevelt, 75008 PARIS
RCS Paris 513 815 035

Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 26 juillet 2013

L'an deux mille treize,
Le 26 juillet, à 14 heures,

Au siège social à Paris,

Les associés de la Société par actions simplifiées, LA FINANCIÈRE DE LUTÈCE, au capital de 5 000 euros, divisé en 100 actions de 50 euros chacune, se sont réunis extraordinairement en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la Présidence.

Sont présents :

- La Société FSB HOLDING (anciennement dénommée SOCIETE INVESTISSEMENTS CARAÏBES), représentée par son Président, Monsieur Guénaël COTTAIS, propriétaire de quatre-vingt-dix-huit actions,

  Ci : 98 actions

- Monsieur Philippe ROUX, propriétaire d'une action,

  Ci : 1 action

- Monsieur Stéphane JACOB, propriétaire d'une action,

  Ci : 1 action

TOTAL : 100 actions

Tous les associés étant présents ou représentés, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Philippe ROUX, Président associé, assiste à la réunion, et préside la réunion en sa qualité de Président.

L'Assemblée générale des associés délibère sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination des Commissaires aux comptes, titulaire et suppléant ;

PR JJ 6C

- Pouvoir en vue des formalités.

Il dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

L'Assemblée, sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

Suite à la démission des commissaire aux comptes titulaire, la Société A.P. ETLIN SARL, et commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Michel PASTURAL, en date du 29 mars 2013, le Président propose à la collectivité des associés de nommer :

- la **Société ARCADE FINANCE**, dont le siège est sis 128, rue de La Boëtie, 7S008 PARIS, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro S19 298 202, en qualité de commissaire aux comptes titulaire ; et,

- **Monsieur Bernard-Raphaël LEFEVRE**, né le 21 juillet 19S4 à Malo-les-Bains (S9), domicilié 23, rue de La Boëtie, 7S008 PARIS, en qualité de commissaire aux comptes suppléant.

Le Commissaire aux comptes titulaire et le Commissaire aux comptes suppléant sont nommés pour une durée de six exercices à compter de l'exercice clos au 31 décembre 2012 jusqu'à l'issue de la réunion de l'AGO des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Le Commissaire aux comptes titulaire et le Commissaire aux comptes suppléant exerceront leur fonction et seront rémunérés conformément à la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

PR SJ GC

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et chacun des associés.

Monsieur Philippe ROUX *Président associé*	**Monsieur Stéphane JACOB** *Associé*
FSB HOLDING, Représentée par M. Guénaël COTTAIS *Associée*	